

Auxiliaires de vie scolaire : pour un statut reconnu !

« Un statut pour un métier nouveau » tel est le message que souhaite faire passer le syndicat FSU en ce qui concerne les auxiliaires de vie scolaire (AVS). Ces personnels de l'éducation nationale, qui accompagnent les élèves du 1^{er} et du 2^e degré en situation de handicap en ont assez d'être considérés comme quantité négligeable. Hier, lors d'une conférence de presse, la FSU a fait état de plusieurs revendications. Et notamment d'en finir avec la précarité. « Les AVS ont un contrat d'assistant d'éducation de trois ans, renouvelable une fois, explique Spingsfields Marin du syndicat. Cela a été mis en place en 2005 avec la loi sur le handicap. Et il y a une montée en puissance de ce dispositif. Or, leur statut est précaire et pas pérenne. Ce

que l'on demande c'est un statut pour ce nouveau métier. » Autre revendication : arrêter de voir baisser le nombre d'heures. « Au départ, le contrat était sur la base de 35 heures. Depuis la rentrée, nous faisons les mêmes heures mais payées à 75 % au prétexte que les enfants ont une demi-journée de moins d'école. Et, à la rentrée, les nouveaux AVS auront des contrats de 18 heures. » Des baisses que la FSU attribue à l'arrivée des EVS-ASH (emplois de vie scolaire, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, ndlr). Enfin, selon une AVS du Jura, : « nos frais de déplacement n'ont pas été payés depuis janvier. » Un trou dans le budget évident pour ces AVS payés au SMIC horaire.

M.V.